



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 130 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Yuliana Zhivkova **Georgieva** (Bulgarie)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 130 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous les cotes A/64/596 et A/64/596/Add.1.
2. La Commission a repris l'examen de la question à sa 37^e séance, le 18 juin 2010. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/64/SR.37).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Point au 30 juin 2009 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé » (A/64/605);
 - b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/659 et Corr.1);
 - c) Rapport du Secrétaire général intitulé « Point au 30 juin 2008 de la situation financière des opérations de maintien de la paix terminées » (A/63/581);
 - d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/856).



II. Examen du projet de décision A/C.5/64/L.56

4. À sa 37^e séance, le 18 juin, la Commission a été saisie d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure » (A/C.5/64/L.56), déposé par le Président.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/64/L.56, sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

L'Assemblée générale décide de reporter à sa soixante-cinquième session l'examen des documents suivants :

Point 146

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Point au 30 juin 2009 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé » (A/64/605);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/659 et Corr.1);

c) Rapport du Secrétaire général intitulé « Point au 30 juin 2008 de la situation financière des opérations de maintien de la paix terminées » (A/63/581);

d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/856).